

Suspension de deux médicaments contre le diabète

L'Association française des diabétiques (AFD) se félicite de la suspension, annoncée par l'Agence de sécurité sanitaire (Afssaps), de deux médicaments antidiabétiques : Competact® et Actos®. Ces produits contiennent une substance (pioglitazone), soupçonnée d'augmenter le risque de cancer de la vessie. Ils peuvent sans problème être remplacés par d'autres, plus anciens, dont on connaît mieux la tolérance.

► C'EST ÉCOLO !

Rapportons nos médicaments périmés

Bravo, le nombre de médicaments non utilisés rapportés en pharmacie a augmenté de 2,3 % en 2011. C'est le constat encourageant fait par la société Cyclamed, en charge de la valorisation de ces produits périmés. Le Limousin, la Bourgogne et la Haute-Normandie sont les régions les plus impliquées dans cette action qui permet d'éviter les rejets médicamenteux dans la nature (décharge, eaux de surface et souterraines,) et les accidents qu'ils pourraient entraîner. ■



Un alcoolique guéri donne 500 000 € pour tester le baclofène

Ce médicament découvert par le Pr Olivier Ameisen*, et dont Top Santé a été le premier à parler en France il y a cinq ans, est largement utilisé contre l'alcoolisme avec succès. Mais sans autorisation officielle car, malheureusement, aucune étude n'a été réalisée pour confirmer son efficacité dans l'alcoolisme. Un Hollandais, récemment guéri par le baclofène grâce à la lecture du « Dernier Verre », a changé

la donne. Par reconnaissance envers le Pr Ameisen, il vient en effet d'offrir 500 000 € à l'université d'Amsterdam pour réaliser un essai clinique, révèle la prestigieuse revue médicale américaine « Science » dans un article consacré à ce livre. Il devrait inclure 200 patients et être mené par Reinout Wiers, chercheur reconnu dans le domaine de l'alcoolodépendance, sous la supervision du Pr Ameisen. ■

*Auteur du « Dernier Verre », éd. Denoël.

► PRÉVENTION

Les radiologues veulent nous éviter trop de rayons

Il est urgent de développer les échanges d'images (radios, IRM, scanner...) entre équipes, estiment les professionnels. Peu d'établissements sont équipés de systèmes numériques permettant l'archivage et la communication de ces documents entre médecins. Or, cela éviterait le transfert de dossiers qui peuvent s'égarer et la répétition des examens (souvent irradiants). Cela contribue aussi à un meilleur partage des équipements et réduirait les délais d'attente. Ce qui est plus que jamais nécessaire. ■

